



## CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Source : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2021-900>

### Financement de travaux ou d'équipements pour un refuge OU une association avec familles d'accueil

#### 1. Le formulaire cerfa N°12156\*05, dûment rempli et signé.

Ce formulaire est téléchargeable en cliquant à cette adresse : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

La notice d'accompagnement du formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51781&cerfaFormulaire=12156>

👉 La description du projet dans la section 6. « Projet – Objet de la demande » devra prendre en compte les critères de sélection déterminés dans le cahier des charges de la DDPP à laquelle l'association soumet la demande.

👉 Concernant la section 6. « Budget du projet » Le demandeur devra à minima fournir :

- la liste des différents coûts prévisionnels du projet (avec l'indication hors taxe ou TTC)
- le montant du financement public demandé nécessaire pour le projet (et, le cas échéant, sa répartition entre les différents bénéficiaires lorsque le demandeur agit en qualité de mandataire)

#### 2. Une attestation sur l'honneur du représentant légal de l'association s'engageant à :

➤ Communiquer sur le site de l'association sur son financement par France Relance  
➤ Apposer une plaque à l'entrée du refuge : travaux financés avec le soutien de l'État.  
L'affichage du logo France Relance et la communication sont à la charge du bénéficiaire.  
Logo France Relance et kit de communication sur les réseaux téléchargeables à cette adresse : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/kit-de-communication>

#### 3. Le RIB de l'association

4. **La copie de la déclaration de l'association justifiant de son objet et d'un minimum d'un an d'existence à partir de la date d'enregistrement au registre des associations**
5. **Les statuts initiaux et modifiés de l'association, dates et signés**
6. **La composition du bureau et du conseil d'administration**
7. **Le dernier rapport d'activité et si la demande de subvention dépasse 153 000€, le bilan et le compte de résultat**
8. **Le cas échéant :**
  - S'il s'agit d'un refuge existant :
    - Le numéro de déclaration du refuge attribué par la DDecPP/DAAF si celui-ci est déjà déclaré ou le formulaire de déclaration si ce n'est pas le cas.
    - Le nom du vétérinaire sanitaire
    - Le devis des travaux et/ou équipements à financer.
  - Pour les constructions ou l'achat d'un terrain en vue d'une extension :
    - Le permis de construire ou l'acte d'acquisition.

**Campagnes de stérilisation de chats ou de chiens errants au bénéfice des associations conduisant ces campagnes**

1. **L'ensemble des documents cités ci-dessus (Cerfa... etc)**
2. **Nom du (ou des) vétérinaire(s) intervenant(s)**
3. **Convention passée avec ces vétérinaires**
4. **Devis du matériel de contention ou de capture objets de la demande**
5. **L'autorisation des maires pour la campagne de stérilisation (accord écrit pouvant être une lettre ou un mail) accompagné d'un descriptif de la campagne prévue (1 page, estimation du nombre d'animaux et de colonies) et notamment de son financement.**

👉 A défaut de disposer dans l'immédiat de l'accord du maire, l'association, doit dans un premier temps, présenter un projet détaillé comportant notamment le montant estimé de l'opération, une description de la communauté de chats libres identifiées (nombre d'individus estimés, communes et lieux concernés, noms et coordonnées des vétérinaires chargés des opérations de stérilisation).

Dans ce cas, dans un délai de 3 mois maximum après le dépôt du dossier, les associations fournissent à la DDecPP les conventions ou documents d'accord de la mairie pour la campagne

prévue et ce, avant le début des opérations de trappage, d'identification et de stérilisation.  
Faute de quoi les crédits réservés sont remis dans le pot commun.